

Conditions générales de vente pour nos approvisionnements

Toute commande des clients vaut acceptation des présentes conditions générales. Seules nos conditions générales de vente s'appliquent. Aucune des conditions de l'acheteur, imprimées, ou non, sur la commande et qui s'opposent à nos conditions, ne saurait être applicable sans notre consentement préalable écrit. Nous ne consentons à aucune autre obligation que celles établies par écrit. Aucun accord verbal ne saurait avoir de valeur avant sa ratification écrite par notre entreprise.

COMMANDES.- Pour les commandes comme pour les demandes qui ne sont pas directement adressées à notre entreprise, celle-ci devra impérativement les confirmer par écrit après leur réception, même s'il s'agit d'offres antérieures d'Hélices y Suministros Navales, S.L. Elles ne sauraient être annulées ou modifiées sans notre accord exprès écrit.

OFFRES et DEVIS.- Hélices y Suministros Navales, S.L. se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, le contenu de ses offres au public : les prix de vente comme les caractéristiques des produits proposés qui, sauf indications contraires correspondent aux constructions standards.

PRIX.- Les prix signalés sur les commandes, demandes, devis, offres, tarifs, listes, etc. s'entendent pour un règlement comptant du matériel mis à disposition dans notre entrepôt, sans emballage, sauf indication contraire. Les prix pourront varier en fonction des modifications de prix susceptibles d'intervenir sur le coût des matières premières, la main-d'œuvre et d'autres facteurs, jusqu'à la réalisation complète de la commande.

EMBALLAGES.- Les emballages sont à la charge de l'acheteur, aucun remboursement n'étant proposé pour leur restitution.

TRANSPORTS.- Les dommages et dégâts infligés aux produits fournis ou au matériel restitué une fois la commande du client exécutée, seront à la charge de l'acheteur dès lors que ces produits et ce matériel sont à sa disposition dans nos locaux. Le fait que Hélices y Suministros Navales, S.L., se charge de l'envoi ou, à titre exceptionnel, assume les coûts de transport ne saurait s'opposer à ce qui précède et les marchandises seront considérées comme livrées dès leur départ de nos locaux ou de leur lieu de stockage. Si les clients ne précisent pas le moyen ou le type de transport souhaité, l'entreprise chargée de la vente pourra choisir librement le mode de transport sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ASSURANCE.- Hélices y Suministros Navales, S.L. ne saurait être contraint à souscrire une assurance transport pour ses expéditions que sur demande expresse du client. Nonobstant ce qui précède, en l'absence d'instructions à ce sujet, la société Hélices y Suministros Navales, S.L. pourra décider librement d'en faire la demande si elle le juge nécessaire. Dans les deux cas, les coûts seront à la charge du client, sans que notre entreprise n'assume aucune responsabilité liée au transport, aux envois ou à l'exercice, le cas échéant, de sa faculté à décider de la souscription d'une assurance.

PAIEMENTS.- Hélices y Suministros Navales, S.L. maintient la propriété des marchandises vendues jusqu'au complet règlement. L'acheteur n'ayant pas réglé l'intégralité du prix sera considéré comme simple dépositaire des produits. Celui-ci devra informer immédiatement Hélices y Suministros Navales, S.L., s'il se trouve, ou est déclaré, en défaut de paiement ou en faillite ou si les marchandises font l'objet d'une saisie. En cas de non acquittement total ou partiel de l'obligation de paiement, Hélices y Suministros Navales, S.L. pourra réclamer la totalité du prix ou reprendre la marchandise, avec versement de dommages et intérêts dans les deux cas.

Le règlement du montant de nos approvisionnements ou travaux devra être versé à notre siège social. La mise en circulation de lettres de change, l'acceptation de virement ou d'un dépôt du montant dû, les délais accordés, etc. ne sauraient impliquer aucune novation du contrat de vente, ni aucune renonciation à nos droits à percevoir le montant total de la vente au siège social de notre entreprise T.V.A.- Le cas échéant, la taxe sur la valeur ajoutée ou toute taxe similaire en vigueur sera ajoutée aux prix.

Si le client ne prend pas en charge le matériel dont il est propriétaire et sur lequel Hélices y Suministros Navales, S.L. a réalisé une réparation ou un travail de manière général, dans un délai maximum de trois mois à compter de sa mise à disposition, ledit matériel sera considéré comme nous étant cédé, nous permettant ainsi d'en disposer à notre guise. Notre obligation de règlement au propriétaire correspondant uniquement à l'équivalent de la différence entre le produit obtenu du matériel et le montant de l'exécution des travaux réalisés.

DÉLAI DE LIVRAISON.- Les délais de livraison indiqués sont communiqués à titre indicatif et sont approximatifs. En cas de force majeure pouvant affecter notre entreprise ou nos fournisseurs tels que des restrictions électriques, une grève, un lockout, une fonte défectueuse des pièces, des retards de transport, des difficultés d'approvisionnement, etc., les délais de livraison sont considérés comme suspendus

pendant toute la durée des difficultés, sans qu'aucun droit à réclamation ne soit accordé au titre des éventuels retards. Le délai de livraison commencera à partir de la formalisation de la commande par le biais du premier paiement et à la date à laquelle nous recevons, du client, les détails techniques nécessaires pour exécuter la commande. Si le client retarde le paiement d'une ou de plusieurs des échéances prévues, nous nous considérons libérés de toute obligation quant à la réalisation de l'approvisionnement et le délai de livraison sera retardé jusqu'à ce que le client respecte les échéances fixées.

GARANTIE.- Nous garantissons la qualité des matériaux et de la main d'œuvre des éléments fournis et nous nous engageons à remplacer ou réparer gratuitement, franco dans notre atelier, ce qui pourraient s'avérer défectueux pour cause de fabrication, matériel ou main d'œuvre, pendant une période de 6 mois à compter de la mise en marche et de 12 mois maximum à compter de la sortie des éléments de notre entrepôt ou de l'atelier constructeur. Notre responsabilité se limite à la réparation ou au remplacement desdites pièces, la décision nous revenant. Si les réparations nécessaires ne peuvent pas être effectuées dans notre atelier, notre obligation sera limitée au remplacement des pièces défectueuses, franco atelier constructeur et au règlement du montant de la réparation sur la base du prix qu'elle aurait coûté si elle avait été réalisée dans notre atelier. En référence aux éléments non construits par nous, notre garantie sera limitée à ce que nous accorde le fournisseur correspondant. Les pièces défectueuses, objet du remplacement, deviendront notre propriété. En cas de remplacement de pièces défectueuses, tous les frais causés ainsi que le montage et le démontage de ces dernières seront à la charge de l'acheteur. Ne sont pas couvertes par notre garantie : toutes les avaries qui pourraient apparaître suite à une erreur, une négligence, une violence, une surcharge, une usure normale, une force majeure ainsi que des réparations et montages effectués par une personne extérieure à cette entreprise et toute autre responsabilité et indemnisation autre que celles mentionnées. Pour que notre garantie s'applique, il est impératif que le projet et l'exécution des travaux et des installations complémentaires non réalisés par nous soient jugés conformes.

JURIDICTION.- Pour toutes les questions qui pourraient être soulevées quant à l'interprétation et le respect des clauses et conditions qui précèdent et des accords spéciaux qui sont accordés pour toute fourniture, les parties se soumettent à la loi et à la juridiction des juges et tribunaux de Barcelone, renonçant ainsi à leur loi et juridiction ou à celles à venir.

HÉLICES Y SUMINISTROS NAVALES, S.L.